

Pour diffusion immédiate

Nomination de madame Diane Cyrenne à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec, le 6 décembre 2019. Le Conseil des ministres a procédé, le 27 novembre dernier, à la nomination de madame Diane Cyrenne à titre de membre de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Celle-ci entrera en fonction le 6 janvier 2020 pour un mandat de 5 ans.

Madame Cyrenne a œuvré dans le domaine de l'enseignement supérieur, tant au plan de l'enseignement et de la recherche qu'au niveau de la gestion. Elle occupait, jusqu'au moment de sa nomination, le poste de responsable du service de soutien à la réussite au Collège Mérici, établissement où elle a aussi occupé différentes fonctions au cours de sa carrière. Elle y a agi à titre d'enseignante et de superviseure de stage pendant une vingtaine d'années. Elle s'est aussi impliquée en tant que chercheuse dans plusieurs projets de recherche en collaboration avec des collègues universitaires. Madame Cyrenne a également enseigné à titre de chargée de cours à l'Université Laval au 1^{er} et au 2^e cycle. Enfin, dans le cadre d'un prêt de service au ministère de l'Éducation, elle a été responsable des programmes préuniversitaires.

Madame Cyrenne détient un baccalauréat en psychoéducation de l'Université de Trois-Rivières de même qu'une maîtrise en psychopédagogie décernée par l'Université Laval. Elle a aussi complété la scolarité du baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire ainsi que celle du doctorat en psychopédagogie. Madame Cyrenne a reçu bon nombre de distinctions au cours de ses études, dont une bourse d'excellence lors de sa maîtrise.

La présidente de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, madame Murielle Lanciault, joint sa voix à celle des commissaires et des membres de l'équipe pour féliciter madame Cyrenne et lui souhaiter la bienvenue au sein de l'organisation.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements

d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 120 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

- 30 -

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca –Téléphone : 418 646-5812